

MODIFICATION DE PRESTATION DU RESTAURANT DE L'ENPJJ

Tarifcation des droits d'admission applicables à/c du 1er septembre 2014

La dissociation des droits d'admission de la constitution du plateau permet à chacun de choisir son menu à sa convenance.

Le droit d'admission correspond aux coûts généraux non liés aux denrées.

	Droit d'admission
Stagiaires	1,25
Elèves CPI	Pris en charge par l'ENPJJ
Personnels Site central et PTF Grand Nord	
IM < 318	1,25
318 < IM > 371	1,75
372 < IM > 466	2,25
IM > 466	3,55

Agents ouvrant droit au remboursement forfaitaire des frais de mission Personnels extérieurs	
Droit d'admission	4,48
Choix du plateau	3,15
Total forfaitaire	7,63*

** Le supplément au-delà de 7,63 euros est à régler par le convive*

En complément de ce droit d'admission, chaque convive compose son plateau selon ses choix.

Les tarifs de chaque mets sont identifiés auprès de chaque plat

Pour information :

La formule "éco" correspond à un total de 2,35 €

1 plat à 1,75 euros
2 périphériques à 0,30 euros